Septième Année. — N° 630 *Bureau du Journal* : rue de la Mairie, 6. Samedi, 15 Juin 1867.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau. 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissemt de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo du Quercy*, le *Mémorial*. *Pour l'arrondissement de Gourdon :* (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le *Journal du Lot* publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 15 Juin 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 13 juin.....	70 40	99 »»
Du 14.....	70 35	99 »»
Du 15.....	70 35	99 65

BULLETIN

Au moment où va s'effectuer le voyage à Paris du Souverain de la Turquie, l'attention publique se porte de nouveau vers l'Orient. Les nouvelles de Candie sont toujours contradictoires, selon leur source ; mais ce qui paraît certain, c'est qu'Omer Pacha, n'ayant pu forcer les défilés, cherche à tourner les insurgés par le littoral, et qu'il se venge des obstacles par l'incendie des villages et par de cruelles répressions. Une correspondance russe dit que 18,000 volontaires armés sont concentrés à Sphakià, Omer Pacha se propose de les réduire par la famine.

Les détails que nous recevons de Constantinople, au sujet d'une prétendue conspiration contre le Sultan, se réduisent à ceci :

« Un certain nombre de partisans de la « Jeune Turquie » voulaient adresser à la Porte une pétition demandant la convocation d'une assemblée nationale. Les chefs du parti de la noblesse ont été arrêtés à cause de cette quasi-démonstration. »

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance de Berlin :

« Ici on est convaincu que le roi Guillaume ne cachera point à l'Empereur des Français que la Prusse, malgré ses efforts, pour ne pas enfreindre les stipulations du traité de Prague, ne saurait désormais se soustraire à ses devoirs envers l'Allemagne ni entraver outre mesure l'œuvre d'unification. La Prusse ne fera rien pour se soustraire aux obligations que lui impose le traité de paix ; mais sous peine de décliner aux yeux de son propre peuple, elle ne saurait s'opposer éternellement aux aspirations nationales de l'Allemagne. Avant peu les aspirations seront irrésistibles. »

Une lettre de Florence annonce que le ministre des finances va présenter incessamment les projets de loi concernant l'impôt sur la mouture et la cessation du cours forcé des billets de banque. M. Ferrara dément l'assertion d'après laquelle il aurait adhéré au principe de la restitution des biens du clergé. Il termine en disant que, d'ailleurs, la Chambre pourra repousser ou modifier les dispositions qu'elle croirait contraires aux aspirations nationales.

Dans le monde politique et religieux, on répand avec insistance le bruit que S. S. Pie IX, acceptant l'invitation que l'Empereur Napoléon III lui a adressée, viendrait visiter au mois d'août l'Exposition universelle.

L'Empereur d'Autriche a été couronné roi de Hongrie samedi dernier, à Pesth. S. M. a prêté le serment par lequel elle promet de respecter la constitution, l'indépendance et l'intégrité de la Hongrie.

Un télégramme de Pesth annonce qu'une décision impériale proclame l'amnistie pour tous les crimes politiques et de lèse-majesté, et autorise les émigrés à rentrer dans leurs foyers.

L'*Invalide russe* publie un ukase en vertu duquel le département de l'instruction publique dans le royaume de Pologne est supprimé. Toutes les institutions scolaires et scientifiques de Pologne seront soumises au ministère de l'instruction publique à Saint-Pétersbourg.

Il paraît que la question crétoise aurait fait un pas depuis la présence des Souverains à Paris. Le bruit court qu'on serait tombé d'accord sur la nécessité d'une enquête. Toutes les grandes puissances seraient unanimes sur ce point. On espère que la Porte y consentira.

Il existe une telle incertitude sur le sort de l'ex-empereur du Mexique que nous nous bornons à reproduire la dépêche suivante, venue par le câble atlantique :

« D'après les avis du Mexique, le général Escobedo aurait décidé que Maximilien serait jugé par un Conseil de guerre. — Mendez a été fusillé.

On mande d'Athènes, le 1er juin, que le prince régent a sanctionné la loi votée par la Chambre à l'unanimité, loi qui confère la grande naturalisation à Mme Dora d'Istria (princesse Massalski). La presse hellénique tout entière approuve le vote du Parlement.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

Berlin, 13 juin.

Le parti des nationaux libéraux vient de publier son programme. « Le but du parti national, y est-il dit, est le rétablissement de l'unité de l'Allemagne pour assurer sa puissance et sa liberté sous une seule constitution. Sa tâche la plus élevée est de favoriser l'accès de l'Allemagne du Sud. »

Le programme énumère les réformes constitutionnelles qui doivent être obtenues. Parmi ces réformes figurent la responsabilité ministérielle, la révision de la constitution prussienne, la réforme de la Chambre des seigneurs. Le programme se termine par ces mots : « Une administration conforme aux lois est indispensable pour que le gouvernement et la représentation du pays puissent marcher d'accord. »

Le Danemark a répondu aux ouvertures de la Prusse qu'il ne pouvait donner les garanties exigées en faveur des Allemands demeurant dans les districts sleswigeois qui seraient rétrocédés conformément à l'article 4 du traité de Prague.

La *Gazette du Peuple* publie une lettre du comte Ladislas Plater et du général Langiewicz, en date de Zurich, 8 juin, qui proteste contre l'attentat du 6 juin.

Trieste, 13 juin.

Les nouvelles de Hong-Kong apportées par la malle du Levant sont du 29 avril.

Le vice-roi de Canton a établi une flotille à vapeur de guerre.

Les places de Nanking, Kinnghon et Wenchors, doivent être prochainement ouvertes au commerce étranger.

Hong-Kong, 27 avril.
(Voie de Trieste).

Le Taïcoun a manifesté son intention d'exécuter rigoureusement les traités conclus par le Japon avec les diverses nations.

Constantinople, 12 juin.

On considère comme probable la réussite d'une combinaison financière tendant à donner de sérieuses garanties aux détenteurs de la dette générale pour le service régulier des intérêts et à attirer les capitaux étrangers en Turquie.

Nubar-Pacha est parti aujourd'hui pour Marseille.

Madrid, 12 juin, soir.

La Chambre des députés a adopté un amendement au budget présenté par M. Cadorniga, frappant d'un impôt de 5 0/0 les capitaux de la caisse des dépôts à partir du 1er juillet.

PROJET DE REORGANISATION DE L'ARMÉE.

Nous avons enfin le texte vrai et complet du projet de réorganisation militaire. Il ne diffère qu'en plusieurs points de détail des renseignements que nous avons publiés. Nous croyons cependant devoir en donner la substance, en élagant les dispositions purement formalistes et techniques. Aucune loi, en effet, ne saurait intéresser davantage l'Etat, la nation, les familles.

L'effectif de l'armée sera de 800,000 hommes, partie sous les drapeaux, partie dans la réserve. C'est la situation actuelle. — Le contingent annuel sera voté par les chambres. La durée du service dans l'armée active est de cinq ans, après lesquels les congédiés resteront quatre ans dans la réserve. Profit de deux ans pour la famille et le travail. — Ils pourront se marier sans autorisation dans les deux dernières années. Exactement comme aujourd'hui. — La loi sur l'exonération est abrogée, et l'ancien mode de remplacement remis en vigueur — (Ici il faut attendre ce que le Corps législatif décidera). — Les militaires actuellement sous les drapeaux pourront, à l'expiration de leur cinquième année de service, entrer dans la réserve, à la condition d'y passer quatre ans. Tous s'empresseront de le faire, sachant bien que la garnison est la dépendance, et que la réserve est la liberté.

La garde nationale mobile a pour fonction de concourir à la défense des places-fortes, côtes et frontières, et au maintien de l'ordre intérieur. C'est exactement le rôle dévolu à l'ancienne milice citoyenne. Mobile de nom, elle sera sédentaire de fait. — La garde mobile pourra être appelée à l'activité par une loi spéciale. — Font partie de la garde mobile : 1° les jeunes gens exemptés par leur numéro de tirage, comme fils de veuve, soutien de famille, etc. ; 2° les hommes de la réserve après leurs cinq ans révolus ; 3° facultativement les congédiés de l'armée active. — La durée du service dans la garde mobile est de cinq ans pour les jeunes gens exemptés au tirage, et de quatre ans pour les hommes de la réserve. Ce n'est là ni une forte sujétion, ni un lourd fardeau. — Les membres de la garde mobile peuvent se marier sans autorisation, à quelque période que ce soit de leur service. Ils peuvent se faire remplacer par un français âgé de moins de quarante ans, et remplissant les conditions requises.

La garde nationale mobile est organisée, par départements, en bataillons, compagnies et batteries. Les officiers sont nommés par l'Empereur, les sous-officiers par l'autorité militaire. Ils ne reçoivent de traitement que s'il y a appel à l'activité, et, dans ce cas, les hommes de troupe sont pourvus également de la solde réglementaire. Nous ne voyons, là encore, pas de notable chan-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 15 juin 1867.

3

UNE VIEILLE FILLE

PAR LÉO

II *Suite.*—

Mademoiselle Dubois reçut Albert dans un petit salon garni de vieux meubles encore frais à force de propreté. Près d'une fenêtre, une table à ouvrage encombrée de rubans, de velours, de chenille et de passementerie, supportait encore un grand vase plein de réséda qui embaumait. Au milieu du salon trottait d'un petit air capable un moineau familier. Encore honteux des larmes qu'il avait versées, Albert ne trouva rien de mieux à dire que de parler de l'oiseau.

— Je n'aime pas la société des animaux, dit mademoiselle Dubois, mais j'ai trouvé ce moineau malade et blessé. je l'ai guéri, et maintenant la pauvre petite bête ne veut plus me quitter.

En parlant ainsi elle lâcha par la fenêtre ouverte l'oiseau qui vola sur un arbre et revint aussitôt près de sa maîtresse

— Il m'a forcée de l'aimer aussi, ajouta-t-elle, et vraiment ceux qui se plaignent de n'être pas aimés sont peut-être des égoïstes, car c'est une loi de nature que l'on ne puisse pas se défendre d'aimer qui nous aime.

— Vous croyez ? dit Albert.

— Oh ! il y a bien quelques tristes exceptions. Mais en général, puisque nous nous plaignons tous de bonne foi les uns des autres, il faut donc qu'il y ait d'innocentes manières de faire le mal.

— Vous jugez favorablement les hommes.

— Et de quel droit ferais-je autrement ? repartit la vieille fille. Puis-je me séparer d'eux ? Que je trouve fausse et ridicule cette façon de parler des hommes, comme si l'on n'était pas de l'humanité ! Quand chacun a dit son mot sur la méchanceté, l'inconstance ou l'aveuglement des hommes, il se trouve que tout le monde a parlé. Et si tout le monde a raison, conclut-elle en riant, il faut bien que tout le monde ait tort,

— Quelle philosophe vous êtes ! dit Albert un peu étonné.

— De quoi faut-il que je vous parle ? répondit-elle d'un ton enjoué. Vous êtes mon hôte, et je ne puis rester bouche close devant vous. Si vous étiez mon hôtesse, je vous parlerais de modes, de ménage et de broderie; si j'étais votre camarade, vous m'entretiendriez de tir, de chasse, de vins ou de chevaux. Mais d'homme à femme on ne peut, il me semble, parler que raison, littérature ou sentiment.

— C'est vrai, dit Albert; et d'après cela il est bien dommage que les hommes et les femmes se tiennent à part le plus souvent.

— Assurément, dit en souriant mademoiselle Dubois. Mais, je vous prie, mettons-nous à table; après nous causerons comme de vieux amis.

Le souper se composait de deux plats fort ordinaires, mais excellents, et de café, boisson fade et claire décorée de ce nom, mais toute particulière à la Suisse, où elle forme la base de l'alimentation du peuple. Albert soupa en homme qui n'avait pas dîné. Son hôtesse était engageante sans importunité, et causait si bien, qu'en l'écoutant il se demandait comment il était possible que ce fût là cette même femme qu'il avait prise jusqu'alors pour une automate. Ce qui l'étonnait encore, c'était la mobilité de ses traits jusqu'alors inflexibles, et une grâce pénétrante qu'il n'aurait jamais soupçonnée dans une personne si froide qu'elle en paraissait revêche. Évidemment, elle voulait le mettre à l'aise; mais évidemment aussi elle ne faisait pour cela aucun effort et se laissait aller tout bonnement à son naturel. Au dessert, elle demanda à son convive :

— Seriez-vous orphelin, M. Schaeffer ?

— Je le suis de fait, répondit-il. J'ai perdu ma mère quand j'étais encore enfant, et une marâtre m'a privé de l'affection paternelle. Mon père est agriculteur dans le canton d'Appenzell. Son intention était de me vouer aux travaux de la ferme. Je lui aidais de de bon cœur; mais une passion irrésistible m'entraînait vers l'étude, et je m'enfuyais souvent avec livre dans la forêt. La nuit, je lisais encore à la clarté de la lune, ou bien je m'éclairais d'informes chandelles que je fesais moi-même avec la résine des sapins. A cause de cela, mon père me maltraitait; sa femme suivait son exemple, et mon cœur se brisait le soir quand, du coin où j'étais, je les voyais caresser leurs enfants autour du foyer. Le régent et le pasteur m'aidaient de leur mieux; ils m'ont prêté leurs livres, ils m'ont enseigné ce qu'ils savaient; souvent ils remontraient à mon père qu'il devait me laisser suivre ma vocation. Enfin, mon père consentit à me donner quelque argent et à me laisser partir; mais il m'a défendu formellement de jamais revenir chez lui. Et je mourrais plutôt que d'y retourner.

— Vous êtes vraiment orphelin, dit mademoiselle Dubois d'une voix émue. Mais croyez-moi, vous avez été jusqu'ici trop malheureux pour que vous ayez à l'être encore. Dieu vous a préparé par la souffrance à mieux goûter un bonheur que sa justice vous doit. Espérez.

— J'espère depuis que vous m'avez tendu la main, dit Albert. Maintenant, vous me l'avez assuré, j'ai une amie, je ne suis plus seul, et c'est un bonheur qui me fait espérer tous les autres.

— Je vis très-retirée, comme vous l'avez vu. Mais par ma famille, qui est assez nombreuse et qui a de bonnes relations, j'espère vous procurer quelques élèves. En attendant, voici un arrangement que j'ai imaginé et qui, s'il vous convient, me sera fort agréable. Moyennant trente francs par mois que vous payerez plus tard, vous pourriez partager mon frugal ordinaire, et cela vous suffirait, en attendant mieux.

— Vous êtes l'ange de la bienfaisance ! s'écria le jeune Allemand transporté. Mais non, je ne puis, je ne dois...

— Pourquoi ?... Ah ! je vous en prie, pas de cérémonies avec moi qui n'en sais faire aucune. Pre-

La reproduction est interdite.

gement par rapport au système de 1832.

Où il y en a, c'est dans les dispositions relatives aux exercices et réunions de la garde mobile. Le gouvernement a son système, et la commission le sien. Ils y ont insisté l'un et l'autre, tellement que c'est le Corps législatif qui va prononcer. D'après le projet du conseil d'Etat, les hommes de la garde nationale mobile seraient soumis : 1° à des exercices dans le canton de la résidence ; 2° à des réunions de circonscription. La durée des exercices et des réunions ne pourrait être de plus de vingt-cinq jours chaque année, et l'on choisirait les époques gênant le moins possible le travail. Ce ne serait pas, pour parler familièrement, la mer à boire.

Dans le dessein de la Commission, les hommes de la garde mobile seraient soumis : 1° à des exercices de canton ; 2° à des réunions par compagnie ou par bataillon. Les uns et les autres, qui ne devraient occuper qu'une journée chaque fois, se renouvelleraient au plus quinze fois par an. Seraient exemptés des exercices et réunions ceux qui justifieraient d'une connaissance suffisante du maniement de l'arme et de l'école du soldat.

La Commission est, évidemment, plus favorable à la liberté du citoyen. Le conseil d'Etat, sans trop lui demander, ce nous semble, de temps et de sujétion, incline davantage à l'intérêt militaire. Or, il ne faut pas oublier que c'est d'organisation militaire qu'il s'agit.

Les derniers paragraphes du projet de loi ne sont point les moins intéressants. Ils concernent les citoyens appelés les premiers à former les cadres de la garde mobile Y seront appelés, à partir de la promulgation, les hommes célibataires ou veufs sans enfants, des classes 1866, 1865, 1864 et 1863 qui ont été libérés par les conseils de révision. Le temps de service sera de quatre et de trois ans pour les deux premières classes; de deux ans pour les autres. Il n'y a point là encore de quoi se trop désoler.

LAFFITE.

PROCÈS DE BEREZOWKI.

Il se confirme, d'après nos informations parisiennes, que l'instruction relative à l'attentat du 6 juin sera prochainement terminé. Ce qui retardera la mise en accusation et les débats, c'est plutôt l'état de la maladie de Berezowki. La fièvre est moins vive; mais il souffre beaucoup de ses blessures et des contusions qu'il avait reçues pendant la lutte soutenue par les agents contre la foule qui se ruait sur lui.

Il persiste à affirmer qu'il n'y avait pas de complot contre l'Empereur de Russie; qu'il a été seul à concevoir et à mettre à exécution son projet. Les magistrats n'en ont pas moins dirigé leurs investigations dans le sens d'une entreprise concertée. Nombre de personnes ont été entendues à ce sujet. On assure qu'aucun indice n'est venu donner un démenti à Berezowki.

On dit au palais que M. Jules Favre sera chargé de la défense devant la Cour d'assises.

On dit aussi qu'avant de quitter Paris, le Czar a demandé à l'Empereur la grâce de l'assassin.

Depuis sa détention, le caractère bien connu de l'inculpé n'a subi aucun changement. Peut-être est-il un peu moins taciturne. Quant à ses réponses, elle n'ont pas varié.

Sa blessure, qu'on injecte chaque jour d'iode est loin d'être guérie, mais il est inexact, ainsi que l'ont prétendu certains journaux, qu'elle ait déterminé le tétanos. D'ailleurs, la santé de l'inculpé n'est pas mauvaise. Son sommeil seul est agité.

Revue des Journaux

DÉPART DU CZAR.

Paris, 11 juin.

Nous empruntons au *Constitutionnel* les détails suivants sur la visite des Souverains à Fontainebleau et le départ du Czar : Mardi à midi trois quarts, l'Empereur, l'Impératrice, l'Empereur de Russie, le roi de Prusse, le prince héréditaire de Prusse, le Czaréwitch, le Grand-Duc Wladimir, en habits de ville ; la Grande-Duchesse Marie de Leuchtenberg et la princesse Eugénie ; le prince de Hesse, et la suite des Souverains, arrivèrent en voitures de Cour à la gare de Lyon, pour se rendre au palais de Fontainebleau. Une escorte de cent-gardes et de lanciers précédait et suivait le cortége. — Le train impérial qui attendait LL. MM. s'est mis en marche presqu'aussitôt. Des chars à bancs, attelés à quatre chevaux conduits par des postillons à la livrée impériale, attendaient à la gare de Fontainebleau, où LL. MM. sont arrivées à deux heures un quart. Dans la première de ces voitures ont pris place : Sur le premier banc, à droite, ont pris place l'Impératrice, l'Empereur de Russie et le roi de Prusse ; sur le second rang, la Grande-Duchesse Marie, le prince royal de Prusse et l'Empereur, puis sur le troisième, la princesse Eugénie et les deux Grands-Ducs. Les personnages faisant partie du voyage sont montés dans les autres voitures. Les voitures qu'aucune escorte n'accompagnait sont entrées dans le parc par la porte d'Avon pour se rendre au palais. Leurs Majestés sont descendues de voiture dans la Cour d'honneur, au pied du grand escalier en fer à cheval. La visite du palais a duré près de deux heures, puis les Souverains et leurs suites se sont rendus dans le grand salon du Primatice, où une collation avait été préparée. Les illustres visiteurs sont allés ensuite au musée des chinoiseries, puis se sont rendus au jardin anglais, où des embarcations de toute espèce avaient été préparées au bord du lac. — Une promenade en forêt devait avoir lieu, et des voitures avaient été commandées dans ce but. On devait sortir par la grille de Maintenon, suivre cette route, les boulevards neufs, la route de Fleury, celle de la Tillaie, passer sur les futaies, visiter les hauteurs de la vallée de la Sole et redescendre à la gare par la route de Melun. Mais la visite du palais et des jardins avait pris beaucoup de temps, le train impérial étant commandé pour cinq heures, cette promenade n'a pu se faire, et les Souverains, par la même route qu'à l'arrivée, se sont dirigés vers la gare.

Parti à cinq heures et demie, le train arrivait, après une manœuvre à l'embranchement du chemin de fer de ceinture, par la voie ferrée de l'Est à La Villette, à six heures et demie.

Une tente avait été dressée entre la voie montante et la voie descendante. Sur la voie allant à Strasbourg, attendait le train spécial devant conduire l'Empereur de Russie à Kehl ; c'est là que le wagon impérial venant de Fontainebleau s'est arrêté et où les Souverains se sont fait leurs adieux. Avant de se quitter, les deux Empereurs se sont fraternellement embrassés, puis le Czar est monté dans son wagon avec le Grand-Duc Wladimir, sa suite et les officiers de la maison impériale désignés par l'Empereur pour l'accompagner jusqu'à la frontière.

L'Empereur de Russie est parti à 7 heures 1/4. S. M. s'arrêtera à Epernay, où un dîner lui a été préparé.

Le Czaréwitch, qui devait partir ce soir à 8 heures pour Londres, est revenu à Paris avec l'Empereur Napoléon.

Quelques instants après le roi de Prusse, l'Impératrice, l'Empereur et le prince royal de Prusse, montaient en voiture découverte dans la cour de la gare du chemin de fer et escortés de détachements de cent-gardes et de lanciers, rentraient aux Tuileries au milieu de la population qui acclamait Leurs Majestés.

Le Czaréwitch, en voiture de Cour, s'est rendu directement à la gare du Nord.

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le *Journal des Débats* sous la signature P. David :

« Nous avons publié hier le texte du projet de loi de réorganisation de l'armée tel qu'il a été adopté par la commission et le Conseil d'Etat. L'article 1er de ce projet fixe à 800,000 hommes l'effectif de l'armée active et de la réserve ; l'on n'ignore pas que sur ce point existe une contestation, et que plusieurs membres de la chambre ne veulent pas que l'effectif de l'armée active et de la réserve soit indiqué à l'avance dans le projet de loi. Cette prétention, vient de s'affirmer de nouveau par un amendement qui propose de supprimer dans l'article 1er ces mots : « L'effectif est porté à 800,000 hommes. » Cet amendement n'émane pas de l'opposition ; il a été présenté par MM. Buffet et le marquis de Talhouet. Ces deux honorables députés appartiennent à ce qu'on est convenu d'appeler le tiers-parti ; il y a donc lieu de croire que leur amendement, qui soulève une importante question de prérogative parlementaire, sera appuyé par une fraction considérable de la Chambre. »

LE MONDE.

On lit dans le *Monde :*

« Nos lettres de Rome sont du 8 juin.

» Les évêques arrivaient en grand nombre, et désormais tous les jours le journal officiel de Rome nous en donnera de longues listes. Jusqu'au 5, Mgr d'Orléans était le seul évêque français ; le 6 et le 7 sont arrivés Son Eminence le cardinal de Bonnechose, MM. SS. de Nîmes, l'archevêque de Tours, l'évêque d'Angers. Samedi on attendait Mgr l'archevêque de Toulouse, Mgr Pie et trois ou quatre autres évêques français.

» Les évêques des différents rites orientaux sont déjà fort nombreux. Parmi eux on remarque surtout le patriarche des Maronites, Mgr Paul-Pierre Mashad. Son voyage à Rome est un fait qui sort des règles ordinaires, car, suivant d'anciens usages, gardés jusqu'à ce jour, le patriarche des Maronites ne doit jamais quitter la Montagne. Il fallait la gravité de la situation de l'Eglise dans le Liban et le désir du Souverain-Pontife pour amener le patriarche actuel à une semblable innovation. »

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour.

— La reine d'Espagne se rendra à Paris dans les premiers jours de juillet.

— M. Daracq, candidat du gouvernement, a été élu député des Landes par 29,441 suffrages, sur 29,746 votants.

Le Corps législatif a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les sociétés. Lundi doit commencer la délibération sur la réorganisation de l'armée.

M. Peyrusse a lu aujourd'hui, en séance de la commission, son rapport sur le projet de loi concernant les réunions publiques.

— Nous croyons savoir que l'amendement de M. Busson-Billault, qui propose de réduire d'un centime le timbre des journaux, a été adopté par la commission de la loi sur la presse.

— On lit dans l'*Etendard :*

« Plusieurs journaux indiquent telle ou telle date pour la clôture de la session du Corps législatif. Ces indications sont sans base et la session ne sera close qu'après le vote des lois sur la presse, sur les réunions, sur l'armée et du budget.»

L'*Etendard* copie la *Patrie* et fait preuve de la même irréflexion. Si la session ne devait être close qu'après le vote du budget et des lois sur l'armée, sur la presse, sur les réunions publiques, elle durerait au moins jusqu'au 15 août; encore faudrait-il écourter les discussions que comportent des sujets d'une si haute importance sociale et politique. Or, les élections départementales sont proches, et la session des conseils généraux appellera bientôt en province les membres du Sénat et du Corps législatif. N'est-il pas plus rationnel de supposer qu'il y aura interruption des travaux parlementaires, quittés en juillet, repris en octobre ? Pour parler comme l'*Etendard*, les indications contraires « manquent de base » Il n'y a pas songé.

— Le roi de Prusse a quitté Paris hier, 14.

— Le Prince Napoléon est attendu le 14 ou le 15 à Paris.

— Le *Journal de Rome* déclare que dix cas de choléra spoadique ont été signalés dans la dernière quinzaine. Toutefois les médecins affirment qu'aucun cas de choléra asiatique ne s'est manifesté. La santé générale est satisfaisante.

— Une lettre de Bagdad annonce que la peste s'est manifestée dans la tribu des Bedoins établie près de Silak. 300 individus sur mille qui composent cette tribu, ont succombé. Des mesures rigoureuses ont été ordonnées. On a interdit le passage aux caravanes de pélerins persans revenant de la Mecque. Actuellement, la mortalité est diminuée. Les nouvelles des caravanes revenant par l'Egypte sont satisfaisantes.

— Il a été annoncé que M. Callot, nommé par l'Empereur à l'évêché d'Oran, aurait retiré son consentement à cette nomination et envoyé sa démission. Le ministre des Cultes et le Pape ont, en effet, reçu chacun de son côté une démission en bonne forme. Or on assure que cette démission est l'acte d'un faussaire.

— Le docteur Nélaton n'a pas été nommé sénateur, comme on l'avait annoncé; mais il a été décoré de la plaque de grand-officier de l'ordre de la Légion d'honneur, de la main même de S. A. le Prince Impérial et dans la circonstance que voici :

M. Nélaton étant à St-Cloud en visite auprès du Prince, celui-ci dit au docteur qui était prêt à se retirer : « Docteur, attendez-donc un instant, j'ai quelque chose à vous remettre. » Et en effet, le Prince prit dans un tiroir de meuble la plaque en question, puis il ajouta : « Elle n'est pas très-fraîche ; mais c'est que mon père l'a longtemps portée. »

Le docteur se rendit ensuite aux Tuileries pour remercier l'Empereur, qui confirma le don fait par son fils et ajouta : « M. Nélaton, je n'oublierai jamais les soins que vous avez donnés à mon fils. »

— Avant de quitter Paris le Czar a fait remettre des dons considérables aux hospices et aux bureaux de charité des vingt arrondissements. Un grand nombre de décorations ont été données à des personnages du monde politique, militaire, judiciaire, administratif. Plusieurs journalistes ont reçu la croix de Saint-André.

— On n'évalue pas à moins d'un million les dons faits par le Czar au profit des établissements de bienfaisance du département de la Seine.

— Avant de quitter Paris, le Czar a conféré le grand cordon de Sainte-Anne à 46 de nos généraux. Aucun de ceux qui ont pris part à la dernière revue n'a été oublié.

Les généraux Fleury et Lebœuf, M. Haussmann et M. le baron Bourgoing ont reçu le cordon de Saint-Alexandre Newski, fondé par Pierre Ier. Plusieurs autres décorations russes ont été données à des officiers supérieurs de notre armée.

En revanche, toutes les personnes de la suite du Czar et de ses fils, ont reçu des décorations de la Légion d'honneur de différents grades.

— Un journal affirme que l'Empereur Alexandre aurait demandé la mise en liberté des personnes arrêtées pour avoir crié sur son passage : *Vive la Pologne !*

— Au bal de l'Hôtel-de-Ville, on a beaucoup remarqué, dit le *Journal de Paris,* l'entretien particulier que l'Empereur de Russie a eu avec M. Raimbeaux, qui a été le héros de la journée du 6 juin. Cet entretien a été, de la part d'Alexandre II, très-affectueux. Le souverain de la Russie aurait dit textuellement au jeune écuyer de Napoléon III :

« Monsieur Raimbeaux, il y a dans mon empire soixante millions d'habitants ; aucun d'eux, à l'heure qu'il est, n'ignore votre nom. Vous jugerez par là de l'accueil qui vous est réservé si jamais vous venez nous voir à Saint-Pétersbourg. »

— Le Czar a donné un nouveau témoignage de gratitude à M. Raimbeaux. Il lui a remis un titre de rente de 150,000 roubles en 5 0/0 russe ; c'est l'accessoire d'un titre de baron que l'Empereur de Russie a conféré à son sauveur.

— M. Raimbeaux, on le sait, est le gendre du défunt secrétaire de l'Empereur, M. Mocquard. Sa mère, est belge. Son père est l'un de nos plus riches propriétaires de mines.

— Contrairement à ce qu'ont dit plusieurs journaux français et étrangers, les officiers et soldats décorés de la médaille de Crimée ont gardé leur médaille pendant le séjour à Paris de l'Empereur de Russie.

— Plusieurs journaux ont annoncé que les élèves polonais de l'école impériale militaire de St.-Cyr avaient demandé au général qui commande l'école d'être dispensés d'assister à la grande revue passée le 6 juin en l'honneur de LL. MM. l'Empereur de Russie et le roi de Prusse.

Des renseignements certains nous permettent d'affirmer, dit la *Patrie,* que le fait est complétement inexact, et que les élèves polonais de St.-Cyr n'ont fait aucune demande de ce genre.

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles des récoltes.

On nous écrit de Paris, 12 juin :

Depuis trois jours le mouvement de baisse s'accentue progressivement à la halle de Paris, C'est la conséquence des favorables nouvelles qui arrivent de tous les points de la France au sujet des récoltes. Aux jours orageux et aux nuits froides du commencement de juin, ont succédé un ciel calme et un soleil radieux. L'épiage s'achève, la floraison s'accomplit dans des conditions excellentes. Les craintes de versages disparaissent au moment où elles avaient le plus de gravité; c'est-à-dire lorsque s'ouvre la période de maturation. Sans doute, les céréales de Mars n'ont pas l'aspect florissant des emblavages d'automne; mais elles ne demandent, elles aussi, que la persistance de la température ordinaire au voisinage du solstice

---

nez-le comme vous voudrez : un marché fait entre débiteur et créancier, ou bien un échange de services entre amis.

— Un échange de services ? Mais que ferai-je pour vous, moi ?

— Eh ! ne devinez-vous pas combien je suis heureuse d'être utile, de pouvoir, moi, créature si chétive jusqu'ici, car j'ai pu malaisément me suffire à moi-même, de pouvoir influer sur l'avenir d'un homme plein de valeur, je le crois ? Monsieur Schaeffer, mettez-vous en idée dans une situation où vous seriez assez fort, assez puissant pour donner du bonheur à un autre. Ne sentez-vous pas que vous seriez beaucoup plus heureux de rendre un tel service que vous ne l'êtes à présent de le recevoir ?

— C'est vrai !

— Eh bien, remerciez-moi si vous voulez; je vous remercierai à mon tour, et nous serons quittes.

— Permettez-moi une question. dit le jeune homme en montrant sur la table à ouvrage un porte-journaux commencé. au milieu de l'amas des laines, des velours et des perles, ces ouvrages de luxe, vous ne les faites pas pour vous ?

— Non, répondit-elle, je ne pourrais vivre sans travailler un peu.

— Et a cause de moi, n'est-ce pas ? vous travaillerez beaucoup, dit Albert ému jusqu'aux larmes.

— Ne vous inquiétez pas, dit-elle un peu confuse.

— Albert prit sa main, la sera expressivement, et lui dit :

— Nous sommes amis pour toujours !

La suite au prochain numéro).

d'été. Ainsi s'explique le mouvement vers la baisse de la halle de Paris. Il est, cette fois, le sûr prélude d'une tendance analogue sur les places des départements. Souhaitons que nul accident ne vienne troubler cette situation, rendue providentielle par les intempéries d'Avril et les rigueurs tardives de la lune rousse.

On lit dans le *Moniteur vinicole* :

MALANDE (Gironde), 11 juin. — Les voyageurs qui viennent de suivre la ligne d'Orléans et celle du Midi disent tous qu'à perte de vue on ne voit plus une feuille de vigne. Tout, ou peu s'en faut, a été emporté par la gelée du 24 et du 25 mai.

MAREUIL-SUR-BELLE (Dordogne), 11 juin. — La vigne, qui promettait beaucoup cette année, a été gelée en partie dans la nuit du 23 au 24 mai dernier. Les crûs renommés des Gorêts et de Rossignol n'ont été que légèrement atteints; mais les communes de Puyrénier, Montsec, vieux Mareuil, et une partie de Mareuil, ont été gravement endommagées dans les bas-fonds et sur les bords des ruisseaux. Les mannes, qu'on croyait au premier abord avoir été préservées par le feuillage, et qui paraissaient avoir peu souffert, s'égrainent et tombent en poussière, maintenant, au contact du soleil. On ne peut pas encore apprécier exactement toute l'étendue du mal; mais, dans la commune de Puyrénier, on estime, en général, qu'il y a la moitié de la récolte emportée, et un tiers dans les autres communes.

On donne la seconde façon à la vigne; ce travail se fait difficilement, à cause de la pluie qui ne cesse de tomber six jours sur huit.

MONTCUQ (Lot), 11 juin. — Les plus belles espérances s'offraient aux cultivateurs : grappes nombreuses et énormes, végétation vigoureuse, etc., lorsqu'un coup de vent du nord est venu, le 24 mai dernier, refroidir subitement la température, et porter, dans la nuit du 25, le désastre sur plusieurs vignobles, les plaines surtout. Cependant le mal n'est que partiel et de peu d'étendue, de un quart à un sixième environ, et la récolte serait encore assez bonne, si la floraison qui commence se fait dans de bonnes conditions, ce qu'on est loin de voir, puisque des pluies torrentielles et des nuées de limaces ne cessent de paralyser les efforts du viticulteur. Il faut joindre à tous ces fléaux d'incessantes rafales de vent d'automne qui abattent les plus belles tiges.

La récolte de 1866 dépasse en qualité toutes les heureuses suppositions qu'on a pu faire jusqu'à présent; il est facile de s'apercevoir, cependant, qu'un nouveau travail se fait dans le liquide, par suite des variations de température, et que ce n'est pas toujours en sa faveur; il se trouble facilement, il tourne à l'aigre, etc.

Par suite de ce qui précède, et malgré les alarmes, les prix ne subissent guère de changement, et on trouverait encore du vin potable à 20 ou 25 fr. la pièce de 228 litres, nu, comme on en trouve aussi qui dépasse 50 et 60 fr. la pièce.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
20	Jeudi..	FÊTE-DIEU.	Salviac.
21	Vendr	s Louis de G.	
22	Samed.	s Radulphe.	Lalbenque, Mauroux, St-Ceré St-Jean-de-Laur, St-Ger-

N. L.....	le 2, à 3 h. 21 m. du soir.
P. Q.....	le 9, à 6 h. 47 m. du matin.
P. L.....	le 17, à 5 h. 4 m. du matin.
D. Q.....	le 25, à 5 h. 37 m. du matin.

Par arrêté préfectoral du 13 juin courant, M. Dufour (Pierre), avocat, a été nommé Maire de la commune du Montat.

M. le Préfet a reçu, pour être transmises à l'Empereur les Adresses :

Du Tribunal de commerce de Souillac, des membres de l'Inspection académique et du Lycée impérial de Cahors, de la Société de Secours Mutuels de Cahors, de la Société orphéonique de Puy-l'Evêque, du personnel des bureaux de la sous-préfecture de Figeac, des membres de la Société de Secours Mutuels de Figeac, des fonctionnaires municipaux de Figeac, de la Société orphéonique (artisans réunis), à Figeac.

Des conseils municipaux dont les noms suivent :

Anglars-Juillac, Belfort, Cambayrac, Castelnau-Montratier, Catus, Mondoumerc, Nadillac, Parnac, Pescadoire, Pomarède, Pontcirq, Pradines, Prayssac, Puy-l'Evêque, Saint-Martin-de-Vers, Saint-Matré, Sauliac, Bagnac, Cajarc, Gréalou, Latronquière, Marcillac, Condat, Salviac et Souillac.

Le Conseil municipal de la ville de Souillac à l'Empereur des Français :

SIRE,

Les membres du Conseil municipal de la ville de Souillac, interprètes des sentiments de la population tout entière, viennent très respectueusement déposer aux pieds de Votre Majesté l'expression de bonheur qu'ils ont éprouvée en voyant que Dieu, qui protège la France, a préservé vos jours précieux et ceux de votre Hôte illustre, contre les tentatives d'un assassin étranger.

Gloire et reconnaissance soient dont rendues à Dieu.

C'est dans ces sentiments que nous supplions Votre Majesté de nous croire vos très respectueux et fidèles sujets.

COURS D'ADULTES. — RÉCOMPENSES

1re liste de souscriptions

MM. le Préfet du Lot.....	50 fr.
Comte Joachin Murat, député.....	50
Delteil, député.....	50
Durand, inspecteur d'académie.....	25
De Calmels procureur impérial.....	15
Dusolier, S. P. de Gourdon.....	15
Dubreton, S. P. de Figeac.....	15
De Colomb. J. de P. de St-Céré.....	15
Gros, ingénieur en chef de la navigation.	10
Prestat, substitut.....	10
Baynié, inspecteur des écoles primaires.	10
Total de la 1re liste.....	265 fr.

Mme Laborie dont il est question, dans l'attentat du 6 juin, n'est pas la femme d'un Conseiller général du Tarn, mais bien du Lot.

« Il résulte des renseignements que nous avons recueillis avec soin, dit le *Mémorial de Figeac*, que Mme Laborie n'aurait point été blessée à la tempe droite par un éclat du pistolet de Bérézowski, mais plutôt par le coup de feu, car les cheveux, les cils et la paupière du côté droit, ainsi que le voile qui couvrait son chapeau, ont été brûlés par la poudre, ce qui semblerait indiquer que le coup a été tiré par dessus l'épaule de Mme Laborie. Nous pouvons ajouter que les suites de cette blessure n'offrent rien de grave. »

ADJUDICATION

Le lundi, 24 juin prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'amélioration du Lot, dans les trois passages désignés ci-dessous.

1° *Du passage du Mas de Doucet;*
2° *Entre Escambous et Lacroze;*
3° *Du passage d'Orgueil.*

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture *(bureau des travaux publics)*, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

D'après le nouveau cahier des clauses et conditions générales, le cautionnement sera fourni en inscriptions de rentes sur l'Etat ou en numéraire.

On nous écrit de Castelnau :

La foire du 12 a été belle. 100 paires de bœufs ont été amenés, 60 ont été vendues au prix de 500 fr. à 800 fr. avec hausse de 100 fr. par paire sur les cours de la foire dernière, 80 veaux ont été livrés à 80 centimes le kilo, poids vif.

A la halle 200 hectolitres de blé ont été vendus au prix de 26 fr. 87. — 180 hect. de maïs à 13 fr. 12 c.; — l'avoine 12 fr l'hect. baisse sur la volaille. Les œufs valaient 50 centimes la douzaine.

Théâtre.

Dimanche, 16 juin 1867,
Avec le concours de M. Ch. BRISSON, grand premier rôle du Théâtre de Toulouse.
1re représentation de
LA TOUR DE NESLE
Grand drame en cinq actes et neuf tableaux.
M. Ch. BRISSON remplira le rôle de Buridan.
Vu l'importance de la pièce elle sera jouée seule.
Bureau à 7 heures. — On commencera à 8 h. 1/2.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Mariages.

13 juin Calvet (Henri), plâtrier, et Lachaise (Pauline), lisseuse.
13 — Roulloin (Auguste-Pierre-Marie-Baptiste), et Bouzerand (Jeanne).

Décès.

15 juin Bergon (Marguerite), 45 ans, à Lamarchande.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siége de la Société, 19, rue Neuve des capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE
et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6e édit., par le docteur **Jules Boyer**. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevart Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, *place de l'Ecole de Médecine*, à Paris.

Société agricole et industrielle du département du Lot.

PROGRAMME DES PRIMES GÉNÉRALES proposées par la Société dans sa séance du 1er juin 1867.

CONCOURS DE BESTIAUX à Cahors, le lundi 2 septembre 1867, jour de foire, à une heure après-midi, dans le pré de la Chartreuse, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

CONCOURS DE LABOURAGE dans l'arrondissement de Cahors.
(Un avis spécial fera connaître le jour et le lieu pour la tenue de ce concours).

Première partie.

1° PRIME D'HONNEUR DÉPARTEMENTALE A DISTRIBUER CETTE ANNÉE DANS L'ARRONDISSEMENT DE CAHORS SIÈGE DES CONCOURS.

Une prime d'honneur sera décernée, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur de l'arrondissement de Cahors, dont l'exploitation sera la mieux dirigée, et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Cette prime d'honneur consistera en une médaille d'or de la valeur de cent francs, en une somme de 300 francs en argent pour le propriétaire ou fermier, et en une somme de 100 francs que le jury répartira entre les divers agents de l'exploitation d'après leurs mérites constatés au moment de la visite. 500

2° RACINES FOURAGÈRES.

Trois primes : de 100 fr.; 60 fr.; 40 fr. : aux agriculteurs qui auront le mieux cultivé les racines fourragères, telles que betteraves, carottes, topinambours. Les cultures devront être en rapport avec l'importance de l'exploitation. Le minimum pour l'étendue devra être d'un quart d'hectare au moins, ci..... 200

3° DRAINAGE ET IRRIGATIONS.

Deux primes : de 100 fr.; 80 fr., aux agriculteurs qui se seront livrés au drainage ou aux irrigations, sur une contenance d'un hectare au moins..... 180

4° PLANTATION DE MURIERS, D'ARBRES FRUITIERS ET FORESTIERS.

Deux primes : de 100 fr.; 60 fr., aux plus belles plantations de mûriers et d'arbres fruitiers ou forestiers, faites en 1864, 1865 et 1866 ci. 160

5° GRANGES ÉTABLES ET CELLIERS PERFECTIONNÉS.

Deux primes : de 100 fr.; 60 fr., aux granges étables et celliers construits sur un système perfectionné..... 160

Ceux qui auraient déjà été primés dans les cinq catégories ci-dessus, n'auront droit qu'à des rappels de primes ou à des mentions honorables.

6° ÉLÈVES DE LA FERME-ÉCOLE.

La Société accordera 100 fr. en deux encouragements : l'un de 60 fr., l'autre de 40 fr., aux deux élèves de la Ferme-École du Montat qui auront obtenu les numéros 2 et 3 aux examens de sortie en 1867, ci..... 100

Deuxième partie.

CONCOURS DE BESTIAUX A CAHORS,

le 2 septembre 1867, jour de foire, dans le Pré de la Chartreuse, à une heure après-midi, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

1° TAUREAUX ETALONS.

Quatre primes : de 100 fr., 90., 80 fr. 70 fr., aux propriétaires de taureaux étalons de belle race, âgés d'un an au moins et de 36 mois au plus. Total..... 340

2° VACHES PORTIÈRES. PLEINES OU SUITÉES.

Six primes : de 100 fr., 80 fr., 70 fr., 60 fr., 50 fr., 40 fr., pour les vaches qui conduiront leur suite de l'année, ou qui seront pleines. Total..... 400

3° VERRATS.

Deux primes : de 50 fr., 40 fr., aux verrats de belle race susceptibles d'améliorer l'epèce porcine..... 90

4° TRUIES PORTIÈRES.

Quatre primes : de 40 fr., 30 fr. 20 fr., 15 fr., aux plus belles truies portières, de belle race perfectionnée, pleines ou suitées. Total. 105

5° BELIERS ÉTALONS.

Six primes de 40 fr., de 30 fr. 25 fr., 20 fr., 15 fr., 15 fr., aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons de 2 à 3 ans. Total..... 145

Troisième partie.

CONCOURS DE BESTIAUX GRAS A CAHORS,

Le 1er février 1868, jour de foire à onze heures du matin, sur le pré de la chartreuse. Les bouchers et marchands de bestiaux ne seront pas admis à concourir.

1°	Jeunes bœufs (5 ans au plus)	deux primes	50 fr.,	35 fr.	85 »
2°	Vieux — au-dessus de 5 ans	id. id.	40 fr.,	30 fr.	70 »
3°	Vaches jeunes, 5 ans au plus,	id. id.	40 fr.,	30 fr.	70 »
4°	id. vieilles au-dessus de 5 ans	une prime	40 fr.,		40 »
5°	Moutons castrés	deux primes	20 fr.,	15 fr.	35 »
6°	Brebis	id. id.	15 fr.,	10 fr.	25 »
7°	Porcs ou truies du pays	id. id.	20 fr.,	15 fr.	35 »
8°	id. id. étrangers purs ou croisés	id. id.	25 fr.,	15 fr.	40 »

400

Les concurrents seront tenus, d'établir que les bestiaux qu'ils présenteront ont été engraissés sur leurs domaines.

Quatrième partie.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Dans le concours de labourage, une somme de 300 fr., sera distribuée en quatorze primes : une de 40 fr., deux de 30 fr., une de 25 fr., cinq de 20., cinq de 15 fr., ci..... 300

Indépendamment des primes aux laboureurs, il sera mis à la disposition du jury une somme de 150 fr., pour les meilleurs instruments agricoles d'intérieur et d'extérieur de ferme, qui devront être exposés et essayés au concours, ci..... 150

Total..... 2,830

Dispositions générales.

1° La limite d'inscription pour la prime d'honneur, pour le drainage et les irrigations, les plantations d'arbres, les granges et celliers perfectionnés, est fixée au 25 juin; pour les racines, au 1er septembre.

Les concurrents pour le drainage, les irrigations, les granges et celliers, devront fournir, avec leur demande, des plans figuratifs. Les concurrents, pour la prime d'honneur, devront fournir des plans des constructions et du domaine avec description détaillée des améliorations de tout genre qu'ils auront exécutées.

2° Tous les animaux devront être rendus sur le lieu du Concours, à une heure après-midi, le 2 septembre 1867.

3° Les animaux de toute espèce qui seront primés à Cahors le 2 septembre, par la Société devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui, par quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la Société.

4° Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues.

5° L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie.

6° Les jurys qui seront désignés pour statuer sur les diverses primes proposées dans les trois parties du programme, devront se conformer strictement à la lettre des dispositions qui y sont contenues.

7° Pour ce qui concerne les primes en elles-mêmes, les jurys ne pourront en créer de nouvelles en dehors du programme; mais il leur sera loisible de les reporter d'une catégorie où il manquerait des sujets dans une autre qui serait mieux partagée sous ce rapport.

Cahors, le 1er juin 1867.

Le Vice-président de la Société, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur,
CAVIOLE, docteur-médecin.

Le Secrétaire,
CH. IZARN, juge.

Le PRÉFET du département du Lot, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur.

ARRÊTE :

Le programme des primes proposées par la Société agricole et industrielle du département du Lot, dans sa séance du 1er juin 1867, sera publié et affiché, par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes du département; il sera en outre, inséré au Recueil des actes administratifs.

Cahors, le 5 juin 1867.

Le Préfet du Lot,
CH. DE PEBEYRE.

OUVRAGES DE A. PRÉTERRE CHIRURGIEN-DENTISTE.

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET RÉDACTEUR EN CHEF DE L'ART DENTAIRE, *29, Boulevard des Italiens, à Paris.*

EXTRACTIONS ET OPÉRATIONS DENTAIRES sans souffrance par le *protoxyde d'Azote.* Brév. s. g. d. g. — Brochure *franco*, 1 fr.

CONSEILS AUX PERSONNES QUI ONT PERDU DES DENTS — Brochure *franco* 1 fr

DENTITION DES ENFANTS — CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE — Brochure *franco* 1 fr. *Ces ouvrages s'envoient contre timb.-poste.*

DES ELIXIRS ET POUDRES DENTIFRICES — Avantages et inconvéniens. — Notice sur la POUDRE et l'ÉLIXIR PRÉTERRE. — Brochure *franco* 1 fr.

LES DENTS, CONSERVATION — MALADIES, INFLAMATIONS DES GENCIVES. Ebranlement et déchaussement (dents artifilicelles). — 1 vol. *franco*, 2 fr.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 1 h. après-midi; Arrivée à Cahors : 6 heures soir.

MOULIN ET USINE DE COTY, A CAHORS ET MERCUÈS

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION DE TOULOUSE 1858 et 1865. EXPOSITION DE CAHORS 1865.

CIMENT, PLATRES ET CHAUX HYDRAULIQUE

FABRIQUES DE M. HENRI CHAMBERT

On donne avis qu'on trouvera, soit au magasin, situé à Cahors, sur le Quai, en face du vieux Pont, soit au moulin de Coty, du **CIMENT** et de la **CHAUX** dont la qualité, surtout pour le Ciment, rend ce produit hors de toute comparaison par les soins apportés à la carrière et à la fabrication.

LES PRIX SONT ETABLIS COMME SUIT ;

CIMENT : trois francs l'hectolitre.
CHAUX : un franc vingt-cinq —

On trouve aussi, dans ses magasins, les **PLATRES** de toute espèce en première qualité à des prix modérés.

Propriétaire du moulin de Coty, M. **CHAMBERT** rappelle aux propriétaires qui veulent bien lui accorder leur confiance pour la mouture des grains de toute nature, qu'ils peuvent faire peser leurs grains à l'entrée et à la sortie du moulin afin de pouvoir constater qu'ils n'ont à supporter que le strict déchet de la mouture.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. *Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris.* — Se trouve dans les Pharmacies.

EAUX MINÉRALES DE CRANSAC

(Station de chemin de fer). Près et par AUBIN (Aveyron).

EAUX MANGANÉSIENNES, souveraines contre les *maladies du foie, gastralgies, fièvres intermitentes rebelles.* Les eaux de la source basse, étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au delà des mers. Caisse de 30 bouteilles capsulées, 18 fr ; 20 bouteilles, 14 fr. S'adresser à Cransac à *M. Dupuy*, régisseur ; à Paris dans les principales pharmacies et dépôts d'eaux minérales.

Etablissement de bains dans le parc des eaux. Etuves naturelles.

TOULOUSE

GRANDE LOTERIE. — GROS LOT : 100,000 Fr.

CAPITAL UN MILLION

Par arrêté Préfectoral, TIRAGE **30** JUIN 1867

1	Lot	de	15,000	15,000
1	—	—	10,000	10,000
2	—	—	2,000	4,000
5	—	—	1,000	5,000
10	—	—	500	5,000
10	—	—	100	1,000

Ensemble 40,000 fr.

25 CENTIMES LE BILLET. — TIRAGE **30** JUIN 1867.

DIRECTEUR GÉRANT : M. ÉMILE LACROIX, banquier, à Toulouse.

VENTE DE BILLETS { A CAHORS, chez M. MELLIS, organiste à la Cathédrale — chez Mme Ve RATIER, débitante de tabac, boulevard Nord.

PHARMACIE LACOMBE

DULAC SUCCESSEUR

SUR LES FOSSÉS

A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

FÉCONDATEUR AGRICOLE

Produit précieux et indispensable aux agriculteurs, horticulteurs, jardiniers pépiniéristes, etc., *s'emploie tout les mois de l'année;* se vend chez MM. les épiciers, grainetiers, débitants de tabac, etc. (Lisez le journal du 9 février). Seul fabricant, L. MONNET. 40. *rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.*

On désire avoir un concessionnaire dans chaque arrondissement.

A VENDRE

Un fonds de MAGASIN de CHAPELIER, le seul dans la localité, à Albas (Lot), canton de Luzech. Bonne clientèle, belle marchandise, parfaitement situé sous l'hôtel-de-ville, sur la place publique.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Bergogne, à Albas.

AVIS

M. NEMOURS FRANCES prévient le public que, voulant cesser le commerce de la Nouveauté, il met dès aujourd'hui en vente un grand choix de Marchandises au rabais.

Magasin rue de la Chartreuse, bains du Chalet.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur **PATERSON** de New-York (Etats-Unis, **toniques, digestives, stomachiques, antinerveuses.** — *La lancette de Londres* (21 août 1858), la *Gazette des hôpitaux*, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la **prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc.** Prospectus en plusieurs langues. — *Exiger la signature de* **FEYARD,** *de Lyon,* seul propriétaire. — **Dépôts principaux :** *New-York,* ph. FOUGERA ; *Londres,* ph. WILCOX et Cie, Oxford Street, 336 , *Paris,* ph., rue Réaumur, 43; — à *Cahors,* VINEL, pharmacien.

POSTE AUX CHEVAUX

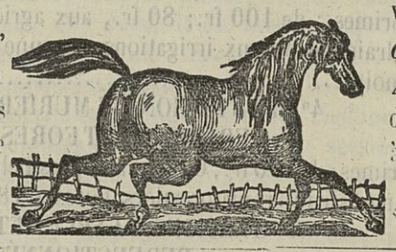

M. **ANDRAL**, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voiture à volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury,* toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Laytou. *Le propriétaire-gérant* A. LAYTOU.

ETUDE DE Me TREILHARD DU BASTY

Avoué, à Nérac

VENTE

SUR PUBLICATIONS VOLONTAIRES

DE LA BELLE TERRE

DE LISSE

commune de ce nom, canton de Mézin, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne).

Composée de Château, Terrasses, Jardin anglais, Jardins potagers, Pièces d'eau, Pelouses, Prairies, Usines, Terres labourables, Vignes, Bois à liège, Bois taillis et Bois de pins.

Contenance : *quatre cent soixante hectares.*

Mise à prix : *deux cent quatre-vingt mille francs,* ci..... 280,000 fr.

Adjudication définitive le onze juillet mil huit cent soixante-sept, devant le Tribunal civil de Nérac, à une heure après-midi.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, à Me TREILHARD DU BASTY, avoué, à Nérac.

Pour extrait,
C. TREILHARD DU BASTY, avoué.

MAUX DE GORGE
Inflammations de la Bouche

PASTILLES DE DETHAN

AU SEL DE BERTHOLLET
(Chlorate de potasse)

Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, croup, ulcérations, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.

DÉPOTS :
A **Paris,** pharmacie DETHAN, faub. S-Denis, 90.
A **Cahors,** chez M. DUC, pharmacien.

A VENDRE

1° UN FOND DE CAFÉ, consistant en Ustensiles de toute sorte, tels que : Glaces, Tables, Billard, liqueurs première qualité, etc. ;

2° UNE VIGNE, sise à Rocabilière, d'un bon rapport. — Dans cette Vigne, se trouve une petite Maison très propre, un Pigeonnier, une Fontaine d'eau excellente, et un Jardin.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Justin BORIE, qui en est le propriétaire et qui donnera toutes facilité pour le paiement.

Trois mois 16 fr. **LE TEMPS** Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

édacteur en chef : A. NEEFTZER

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, **à Paris.**

Au Commerce et à l'Industrie

PUBLICITÉ PERMANENTE

DANS LE **Calendrier du Lot de 1868** ÉDITÉ PAR A. LAYTOU

La publicité est la vie du Commerce. Si les Maisons de Paris acquièrent leur grande importance, c'est qu'elles ne reculent devant aucun sacrifice pour publier leur adresse, sous toutes les formes, dans tous les coins de la France.

Qu'est-ce qui a manqué, jusqu'ici, au Commerce de nos contrées? Un organe de publicité *permanente*, qui pendant **toute l'année**, tînt les *Spécialités* des Maisons, sous les yeux de la population, et des étrangers qui arrivent chez nous.

On a les Journaux ? — Mais la publicité, *à l'année,* coûte fort cher dans un journal; tout le monde ne peut pas en user !

Eh bien ! **tous les Commerçants** pourront profiter désormais, des bénéfices de l'*ANNONCE.*

Moyennant **10** francs, chacun aura droit :

1° — A *UNE PAGE* d'annonce, dans le **Calendrier du Lot** de 1868. (Ce Calendrier s'imprime, chaque année, à **800** *exemplaires,* etse vend en quelques semaines).

2° — A une annonce de *DIX LIGNES,* dans un *grand Calendrier cartonné,* que nous fondons sous le titre de **CALENDRIER-ANNONCE** du Lot, et qui sera placé dans les principaux HÔTELS, CAFÉS, MAGASINS, DÉBITS DE TABAC., etc., du Département.

3° — A un exemplaire de ces deux Calendriers.

4 — La liste des Souscripteurs, avec leur adresse, sera, plusieurs fois, publiée *gratuitement,* dans le **Journal du Lot.**

Adresser, *dès aujourd'hui,* les demandes d'insertion, avec le texte *lisiblement* écrit, à l'éditeur *A. LAYTOU,* à Cahors.